

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre confiance pour ce nouveau mandat. Mon équipe et moi-même mettrons tout en œuvre pour assurer nos missions malgré la crise sanitaire que nous subissons actuellement.

La gestion de la commune est notre priorité, nous mènerons au mieux des actions pour limiter les conséquences liées au COVID19 au sein de notre commune.

Suite à l'arrêt de travail de notre agent de service, nous avons organisé une demi-journée écocitoyenne le 11 Juillet dernier. Nous avons pu nettoyer les rues du village.

Le travail étant considérable, nous n'avons pas pu faire toutes les rues de Cléry. Je pense qu'il serait bien de reconduire très prochainement cette action, une nouvelle date vous sera proposée à la rentrée.

Je remercie tout particulièrement tous ceux qui ont répondu présents à cette journée.

En cette période estivale, certains sont partis et d'autres vont partir. Je souhaite à tous de bons moments de bonheur, de gaieté ou que vous soyez !

Prenez soins de vous et de vos proches.

Bel été à tous.

René PANNIER

Conseil Municipal

A l'issue des élections de mars 2020, l'équipe municipale est composée de :

René PANNIER - Maire

Jérôme GUERIN - 1^{er} adjoint

Georges VIALLON - 2^{ème} adjoint

Nadège BESLON

Robert VISBECQ

Roseline URIE

Franck DELORME

Jacky MAGNAN

Flore QUILLET-JACQUOT

Jacques BEAUGRAND

Delphine ZECCA



CROIX PATTÉE DU VEXIN

LES COMMISSIONS

La commune est dotée de commissions de travail qui préparent les dossiers et projets en amont du conseil municipal.

Elles sont des lieux de travail et d'étude destinés à faciliter le fonctionnement du conseil municipal et à préparer les orientations de délibérations. Les commissions municipales ne disposent d'aucun pouvoir de décision et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence.

Les propositions des commissions sont ensuite soumises à décision du conseil municipal.

• Urbanisme et Patrimoine

Cette commission est chargée d'étudier et de préparer les dossiers d'aménagement du village. Elle s'occupe également de la mise en valeur du patrimoine et de la préservation des paysages.

Membres de la commission

- René Pannier
- Flore Quillet-Jacquot
- Jérôme Guérin
- Jacques Beaugrand
- Franck Delorme
- Delphine Zecca

• Travaux et Appels d'offres

Cette commission prépare les projets d'investissement dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des réseaux divers.

Elle assure le suivi de l'entretien des bâtiments, des infrastructures communales, de l'éclairage public, de la voirie, des chemins ruraux et des espaces verts. Elle est également chargée d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre des marchés publics.

Membres de la commission

- René Pannier
- Franck Delorme
- Jérôme Guérin
- Jacky Magnan
- Georges Viallon
- Jacques Beaugrand
- Robert Visbecq

LES COMMISSIONS

• Assainissement

Cette commission assure, en lien avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP), le suivi de l'entretien et des projets relatifs à l'assainissement (station d'épuration et réseaux)

Membres de la commission

- Georges Viallon
- Jacques Beaugrand

• Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires

Cette commission veille au bon fonctionnement des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal et assure le lien avec les élus voisins, les enseignants et les parents d'élèves. Elle coordonne les actions en faveur de la jeunesse et suit les travaux du conseil intercommunal des jeunes.

Membres de la commission

- Jérôme Guérin
- Georges Viallon
- Nadège Beslon
- Robert Visbecq
- Franck Delorme
- Delphine Zecca

• Information et Communication

Cette commission participe à la mise en place et à la gestion des moyens de communication de la commune (Bulletin municipal, lettre d'information, site internet, page Facebook). Son rôle est de maintenir un lien de proximité avec les habitants et de les informer sur les actions en cours et les projets à venir,

Membres de la commission

- Jérôme Guérin
- Georges Viallon
- Nadège Beslon
- Franck Delorme
- Flore Quillet-Jacquot

• Affaires sociales, Solidarité, Séniors

Cette commission est en charge de l'action sociale pour la commune. Ses activités ont pour but d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées et les familles en difficulté. La commission est également l'interface avec les différents organismes institutionnels et avec les associations du territoire qui œuvrent dans le secteur de l'action sociale.

Membres de la commission

- Georges Viallon
- Nadège Beslon
- Robert Visbecq
- Roseline Urie
- Jacky Magnan
- Flore Quillet-Jacquot

LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

• Quels sont leurs rôles ?

Les syndicats de communes sont des établissements de coopération intercommunale qui permettent aux communes de créer et de gérer ensemble, des activités ou des services publics. Ces structures permettent également la mutualisation de moyens.

Les délégués désignés par le Conseil Municipal siègent au conseil syndical et ont pour rôle de défendre les intérêts de la commune.

Communauté de communes Vexin Centre	René Pannier Jérôme Guérin (*)
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Source St Romain	René Pannier Georges Viallon (*)
Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)	Georges Viallon Jacques Beaugrand (*)
Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR)	Jérôme Guérin Franck Delorme (*)
Syndicat Mixte d'Electricité, de Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)	Jérôme Guérin Franck Delorme (*)
Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC)	Jérôme Guérin Georges Viallon Franck Delorme (*) Robert Visbecq (*)
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan (SIBVAM)	Georges Viallon Robert Visbecq
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Aubette de Magny (SIABVAM)	Georges Viallon Robert Visbecq Jacky Magnan(*) Roseline Urie (*)
Conservatoire du Vexin	Robert Visbecq Nadège Beslon (*)
Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO)	Robert Visbecq Franck Delorme (*)
Regroupement Pédagogique Intercommunal (SIIS)	Jérôme Guérin Nadège Beslon Delphine Zecca
Commission locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT)	René Pannier

Quelques dates à retenir

- **Mardi 1^{er} septembre 2020**
Rentrée scolaire
- **Samedi 31 octobre 2020**
Halloween
- **19 et 20 septembre 2020**
Journées du Patrimoine
- **Mercredi 11 novembre 2020**
Commémoration Armistice

(*) : délégué suppléant

VIE QUOTIDIENNE

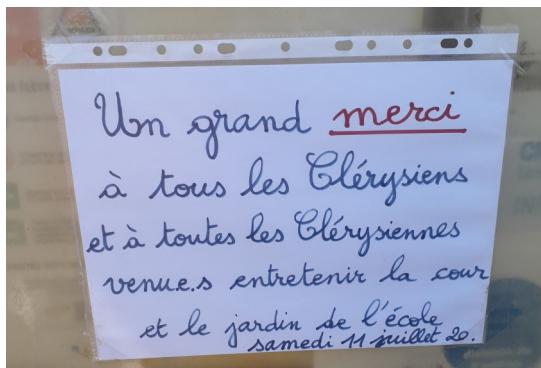
• Matinée écocitoyenne



Une trentaine de personnes, adultes et enfants, a participé, le samedi 11 juillet 2020, à la matinée écocitoyenne organisée par l'équipe municipale, cette dernière ayant notamment mis à disposition du matériel et une remorque. Après la distribution des sacs en plastique, les groupes se sont formés pour partir le long des chemins et des rues du village pour le nettoyer de ses déchets laissés sur la voie publique. En présence du maire et des élus, les bénévoles n'ont pas ménagé leur peine pour tenter de rendre à notre environnement un aspect plus attrayant et pour désherber les abords de la mairie et de l'école.

Parmi les ordures trouvées, des bouteilles en plastique, des mégots, des emballages de gâteaux, des morceaux de verre, des emballages de fast-food, des gravats, mais aussi, plus étonnant : une tente de camping et des vêtements.

En fin de matinée, les jardiniers amateurs et les collecteurs de détritus se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.



• Secrétariat de mairie



Les bureaux de la mairie de Cléry-en-Vexin seront fermés du vendredi 7 août au dimanche 30 août 2020 inclus.

Pour ne pas être pris au dépourvu, nous vous invitons à anticiper toutes vos démarches administratives.

CADRE DE VIE

• Aire de jeux



Pour pouvoir s'amuser en toute quiétude au parc et pour pérenniser les investissements réalisés sur le nouveau terrain de jeux du village, il est important d'expliquer aux enfants comment se comporter dans un espace public et de définir les consignes à respecter. L'équipe municipale vous présente les 9 règles d'or de l'aire de jeux :

- ① Assurer la présence d'un adulte avec les enfants sur le terrain de jeux.
- ② Vérifier la tranche d'âge associée au jeu que l'on souhaite utiliser en regardant les pictogrammes géométriques présents sur les jeux (comme celui entouré en rouge sur la photo) et sur le panneau explicatif.
- ③ Utiliser les jeux selon un usage conforme à leur destination et veiller à ne pas les détériorer.
- ④ Ne pas utiliser son vélo, ses rollers, son skateboard, sa patinette, son cyclomoteur ou tout engin à moteur sur l'aire de jeux.
- ⑤ Refuser l'accès au parc à son animal de compagnie, même tenu en laisse.
- ⑥ Respecter la propreté des lieux et déposer ses détritus dans les poubelles.
- ⑦ Ne pas pique-niquer sur l'aire de jeux.
- ⑧ Porter attention aux équipements, arbres, arbustes, fleurs et ne pas les détériorer.
- ⑨ Garantir la tranquillité des lieux en limitant les cris et la musique.

Loisirs

Le Parc naturel régional du Vexin français et ses partenaires proposent un programme riche en découvertes variées durant les vacances d'été : approche culturelle ou plus sportive, balades ou ateliers, spectacles, activités en famille ou en individuel, quelques heures ou à la journée...

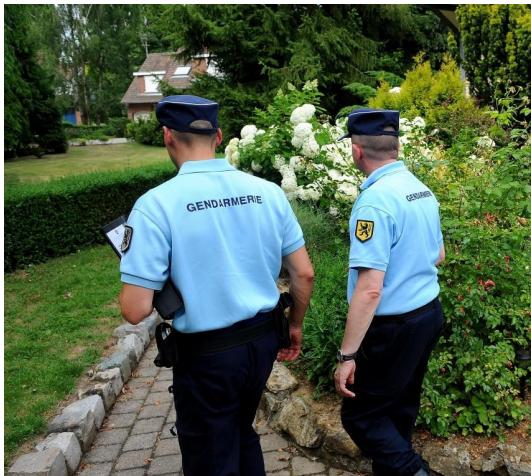
Etonnement et partage en famille seront au rendez-vous, le tout dans une atmosphère conviviale et chaleureuse !

Plus d'infos sur : <http://www.pnr-vexin-francais.fr>



SÉCURITÉ

• Opération Tranquillité Vacances



Tout au long de l'année, l'Opération « Tranquillité Vacances » est un service de proximité, qui permet aux habitants de bénéficier d'une surveillance extérieure de leur habitation pendant leur absence.

La brigade de gendarmerie de Vigny effectue des passages de surveillance autour des domiciles concernés.

Pour bénéficier de ce service de proximité, vous devez signaler votre absence en vous présentant à l'accueil de la gendarmerie de Vigny muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Quelques conseils en cas de départ en vacances

- Assurez vous d'avoir bien verrouillé l'ensemble des issues de votre habitation.
- Ne laissez aucun outil ou échelle dans le jardin ou à proximité du logement.
- Ne communiquez pas votre absence sur le répondeur ou sur les réseaux sociaux.
- Demandez à La Poste ou à un voisin de conserver votre courrier (une boîte pleine est le signe d'une habitation vide).
- Indiquez la durée de votre absence à vos amis et voisins.
- Donnez les clés à une personne de confiance qui passera chez vous et donnera l'impression que le logement est occupé.

CADRE DE VIE

• Brûlage des végétaux



Le printemps et le confinement ont été l'occasion pour certains de réaliser des travaux d'entretien de leurs espaces verts. La municipalité et les acteurs du territoire impliqués sur les sujets environnementaux rappellent que le brûlage des déchets verts (tonte de pelouse, tailles d'arbres et d'arbustes, résidus d'élagage, feuilles mortes, ...) constitue une importante source de pollution de l'air, néfaste à la santé (responsable de l'émission de divers polluants dans l'atmosphère).

Afin de préserver la qualité de l'air, le brûlage des déchets verts est donc interdit sur l'ensemble du département, quelle que soit la période de l'année.

Les déchets verts sont une richesse à valoriser dans votre jardin. Plusieurs astuces pour les utiliser :

- Laisser la pelouse sur place en ajustant la hauteur de coupe de votre tondeuse, en retirant le sac collecteur et en laissant la pelouse broyée sur le terrain.
- Alterner les déchets de cuisine et les déchets de jardin. C'est l'occasion d'enrichir votre compostage.
- Feuilles broyées, tontes de pelouses... les déchets une fois séchés peuvent être utilisés pour pailler vos massifs, potagers, les pieds des arbres et arbustes. Cette technique permet de garder les pieds de vos plantes au frais et ainsi de limiter les besoins en arrosage.
- Les plus grosses branches issues de taille peuvent être conservées pour alimenter les barbecues de l'été. Les tiges longues et droites peuvent servir de tuteurs au potager.

Comment nous contacter ?



• Horaires d'ouverture

La mairie de Cléry-en-Vexin vous accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h. Elle est fermée le mercredi.

• Contacts

Par téléphone : 01 34 67 42 38
Par fax : 01 34 67 43 98
Par mail : commune-de-clery@wanadoo.fr

M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.